Nature En Ville

Ouverture paysagère et requalification environnementale du fond de vallée de la Bruche

Capitale Française de la Biodiversité 2022

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Maître d'ouvrage : Associations Foncières Pastorales (AFP) "La Bruchine" et "Grand Roué-Tifarupt" ; Assistance à la maitrise d'ouvrage et maître d'œuvre : Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (CCVB)

Services de la collectivité associés : Services environnement et paysage

Budget : AFP La Bruchine + Prés Veaux : 160 000 € (41 ha, 1996-2002) - AFP Grandroué Tifarupt : 170 000 € (25 ha, 2014-2021)
Partenaires financiers : Etat et Region Grand Est (crédits Massif des Vosges) - Collectivité européenne d'Alsace

Partenaires techniques : Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

communes de Saulxures, Colroy La Roche, Saint Blaise La Roche, Bourg Bruche

Date de début : 01/01/1996

Date de fin : 31/12/2021



Objectifs :

La démarche de Saulxures, Saint Blaise La Roche, Colroy La Roche et Bourg-Bruche s'inscrit dans le cadre de la politique paysagère engagée par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche : "axe 3 : Amplifier les politiques de gestion de l'espace rural dans l'objectif de préserver un patrimoine de qualité et d'offrir un cadre de vie agréable".

La mise en œuvre de ce programme a pour objectifs de :

- Mettre en valeur et entretenir des parcelles agricoles et ainsi protéger le milieu naturel et les sols
- Conforter la biodiversité qui caractérise le paysage traditionnel rural de montagne ; Améliorer la diversité écologique et retrouver des espaces agricoles prairiaux dans le fond de vallée de la BRUCHE ; Contribuer à la requalification d'un cortège végétal adapté constituant la ripisylve le long de la BRUCHE et de ses affluents.
- Maintenir et soutenir une activité agricole indispensable à l'équilibre économique de ce territoire de montagne en lui mettant à disposition des zones herbagères indispensables à l'activité agricole de montagne
- Renforcer une continuité visuelle le long du lit majeur de la Bruche, synonyme d'un lien d'appartenance de l'ensemble des acteurs du territoire à une entité géographique : la Vallée de la Bruche.

Mesures mises en œuvre :

Ce projet en fond de vallée de la Bruche sur 57 ha sous maitrise d'ouvrage de 2 AFP concerne donc 4 bans communaux, dont la frontière est constituée par la rivière Bruche.

Les travaux de remise en état des terrains dans le périmètre de ce projet sont de quatre niveaux :

1/ Exploitation des secteurs boisés (Résineux et feuillus)

- Réalisation des travaux d'exploitation forestière dans le respect des milieux ; Coupe sélective de la végétation arbustive ; Coupe sélective de la végétation arborée ;
- Mise en valeur d'arbres champêtres, de bosquets, de la ripisylve le long de la Bruche et du Tifarupt (éclaircie, élagage des arbres conservés, …)

2/ Remise en état des terrains boisés ou en friche :

- Dessouchage des souches de résineux par arasement mécanique ;
- Maintien d'ilot arboré et arbustifs sur certains secteurs pour créer une mosaïque de milieux aux vocations multiples (refuge gibier, petite faune, avifaune, biodiversité végétale) ;

3/ Mise en œuvre de dessertes et travaux hydrauliques superficiels :

- Aménagement en vue de favoriser une bonne accessibilité de la zone et assurer une bonne exploitation de la zone
- Restauration le long de la Bruche et Tifarupt : sélection des arbres à maintenir en ripisylve, implantation de la ripisylve si besoin, suppression des embâcles, ...
- Aménagement de points d'abreuvement pour garantir une bonne exploitation par la pâture

4/ Mise en place d'un système de clôture :

- Implantation d'une clôture fixe qui permet la contention d'animaux (bovins) mais n'entrave pas le passage du gibier sur une partie de la zone non dédié à la fauche

Résultats / impact pour la biodiversité :

AFP Bruchine - Prés Veaux, 41ha, 1996-2002

Les habitats remarquables sont nombreux et étendus. Les prés de fauche sont les végétations remarquables les plus développées sur le site.

Ces bons états de conservation majoritaires parmi les prairies de fauche traduisent la capacité des

peuplements prairiaux à s’améliorer après l’ensemencement initial et sont aussi lié a une exploitation extensive et voulue par les gestionnaires (AFP et CCVB)

La ripisylve de la Bruche est en bon état de conservation; Les mégaphorbaies et les ourlets sont majoritairement en bon état de conservation.

AFP Grandroué Tifarupt, 25 ha, 2014-2021

Les habitats remarquables comportent des peuplements arborescents, des groupements d’herbacées sur sol humide (mégaphorbaies, ourlets) et des prairies de fauche. Les superficies correspondant à ces habitats représentent presque la moitié de la superficie de l’AFP du Grandroué, ce qui est élevé.

Toutefois, l’état de conservation de ces végétations est varié, les intérêts les plus forts correspondent aux tronçons de ripisylve (Aulnaie-frênaie à Stellaire des bois) en état de conservation moyen. Les prairies permanentes sont en cours de reconstitution (composition floristique) et leur état de conservation est déficient par rapport à leur potentiel. (cf. exemple précédent AFP la Bruchine ou la diversité floristique et faunistique atteint son optimum 18 ans après sa mise en œuvre alors que sur ce site, cela fait moins de 7 ans que l'opération est engagée)

Coordonnées

Vallée de la Bruche
Liens utiles
cc.valleedelabruche.fr
www.capitale-biodiversite.fr
Contact

Jean Sébastien LAUMOND, Chargé de mission Paysage et Environnement
Tel. 03 88 97 86 20
js.laumond@valleedelabruche.fr